

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

22 mars 2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 mars 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. MAZET Franck, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme MERCIER Céline, Mme DELALEUF Marie.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à Mme GOURON Claude
Mme ROUVRE Liliane donne pouvoir à Mme FERRAND Claude

Etaient absents excusés :

Etaient absents non excusés :

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BONZON Sébastien a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 25 / 2023

CREDITS SCOLAIRES 2023

M. Franck MAZET, adjoint au Maire aux affaires scolaires, rappelle que chaque année sont décidés l'allocation de crédits scolaires spécifiques pour l'école maternelle et l'école élémentaire Roger LECOTTE. Les effectifs de l'année scolaire 2022/2023 sont de 191 élèves (122 élèves en élémentaire et 69 élèves en maternelle).

Les crédits alloués en 2023 sont répartis comme suit :

	MATERNELLE ROGER LECOTTE				ELEMENTAIRE ROGER LECOTTE				TOTAL		
FOURNITURES	39,03 €	x	69 élèves	=	2 693,07 €	32,99 €	x	122 élèves	=	4 024,78 €	6 717,85 €
SUBVENTIONS	21,95 €	x	69 élèves	=	1 514,55 €	16,21 €	x	122 élèves	=	1 977,62 €	3 492,17 €
TOTAL	60,98 €				4 207,62 €	49,20 €				6 002,40 €	10 210,02 €
											10 210,02 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les crédits scolaires 2023 alloués pour l'école maternelle et élémentaire Roger LECOTTE
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ces crédits

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Madame le Maire,
Pascale DEVALLEE

